



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue
DG Gouvernance
D Développement *et*

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

**LA BONNE GOUVERNANCE DANS
TOUS SES ETATS ET FORMES**

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMB**A, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMAMINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bèbè KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanani Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Brouxdelmaë KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPA KOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOUNZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+[225](tel:+2250706862722)) [0706862722](tel:+2250706862722)

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANT Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANER Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOU GBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIED Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
20. **GONDODI mandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHOBI Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOIZ Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU GNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKOUASSI Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDIBY Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbode Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉTahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38^{ème} session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com)). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs; Nom de l'auteur; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (engras et en taille 12) et centrés; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE BOUAGNON-DROUBLY Rita.....	1-15
LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, N'gnanda Anne-Marie KOUADIO et N'GORAN Ekian Noël	16-29
DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ OUSSOU Kouadio Jean Richard	30-44
LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022) OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi	45-60
LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON) Steeve Elvis ELLA	61-71
LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERSPECTIVES BROU Marie Sylvana	72-87
AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTÉ AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITÉ DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITÉ (2016 -2024) KEVI Kokou Silvére et LASSEY Agnélé	88-104
MA SANTÉ SOUFFRE DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE Arsène	105-116
BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC)	117-129
NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE GBAKA Loulou Guy	130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PREFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)	
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline	151-171
LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES	
EKPO Kouadio Victorien	172-184
POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022	
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana	185-199
LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)	
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHETCHE Obou Mathieu .	200-218
DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	
AWOKPE Kodjo, DANDONOUGBO Iléri et AGBAMARO Mayébinasso	219-235
LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)	
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond	236-257
ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)	
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck	258-273
L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS LA MER À L'ENVERS DE MARIE DARRIEUSSECQ	
ADJE Tanoh Linda Danielle épouse BAH	274-285
LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE	
SILUE Tangologo	286-301
LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES	
SOULEYMANOU Kadouamai	302-324

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE	
BAMBA Ladji	325-337
AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ	
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épouse DIATÉ, MOYOU Jeanne Dominique	338-361
CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994	
DJE Yao Lopez	362-376
GOVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)	
BAMBA Mansé	377-391
LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE	
ELLA Kouassi Honoré	392-406
EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA	
KINDA Augustin	407-421
LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE	
KOFFI Kouadio Fabrice	422-439
CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900	
KOSSOU Sovi	440-461
CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)	
Ekian Noël N'GORAN	462-477
COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO	
SORO Kassoum	478-495
POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS	
SOUMAHORO Sainghot	496-512
LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS- PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)	
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI	513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONNER » LES ENTITÉS ? KOUASSI Assanti Olivier	531-546
MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002) YEO Mamadou	547-560
ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ? AYENAGBO Kossi	561-578
DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRE (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin	579-602
GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE LAMAHA Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy	603-623
GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES KONE Kapiéfolo Julien	624-642
GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué	643-661
GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES KONAN N'Guessan Olivier	662-677
LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise	678-693
LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY	694-711
GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire	712-728
CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE	

DOUFELGOU I AU NORD TOGO

DJALNA Kouyadéga729-748

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA

DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..749-769

GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS

GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor770-786

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES

ILAHIRI Mylène Stéphanie787-804

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ

KAMBIRÉ Bêbê et KOUASSI Charles Aimé805-824

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO

KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin825-846

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS

Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE847-864

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)

KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué865-883

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN

Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN884-902

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE

Robert NGOMEKA903-917

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO918-931

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU

CAMEROUN

SANAMA AMBASSA932-949

LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?

SEY Henri Joël950-967

COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)

SISSOKO Pierre Soriba968-984

MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES

TATA Gaston Gabriel985-1000

QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?

TOB-RO N'Dilbé1001-1020

DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES

KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima1021-1036

RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE

Boni Hyacinthe KPANGBA1037-1054

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI

ALASSANE Abdourazakou1055-1067

Gouvernance territoriale et environnementale

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES

ILAHIRI Mylène Stéphanie

Université Alassane OUATTARA, Bouaké – RCI

Métaphysique et Histoire de la Philosophie (Gouvernance Territoriale et Environnementale)

Résumé : Face à la virulence et à la complexité des crises écologiques, repenser les modes de gouvernance pour promouvoir une gestion durable et équitable des ressources s'impose comme un défi majeur pour tous les États, en particulier ceux d'Afrique. Les effets pervers de ces crises multiformes menacent la survie et la stabilité de ces nations en quête de développement. Cet article explore l'intégration des concepts d'éthique du visage et de responsabilité infinie d'Emmanuel Levinas à l'éthique environnementale. Il cherche à répondre à deux questions principales : comment cette intégration peut-elle améliorer la gouvernance territoriale et environnementale des États ? Et quelles nouvelles perspectives éthiques en émergent pour relever les défis écologiques contemporains ? En s'appuyant sur une analyse sociocritique et comparative, cette étude propose d'appliquer les concepts fondamentaux de l'éthique de E. Levinas et H. Jonas. L'objectif est de développer une compréhension nuancée de la manière dont son éthique du visage peut, à l'instar de celle de Jonas, informer et transformer l'approche des crises environnementales actuelles.

Mots-clés : Crises écologiques – Crises humanitaires – Gouvernance – Éthique du visage – Éthique environnementale

Abstract : Faced with the virulence and complexity of ecological crises, rethinking governance methods to promote sustainable and equitable resource management is a major challenge for all states, particularly those in Africa. The perverse effects of these multifaceted crises threaten the survival and stability of these nations seeking development. This article explores the integration of Emmanuel Levinas' concepts of facial ethics and infinite responsibility into environmental ethics. It seeks to answer two main questions: how can this integration improve the territorial and environmental governance of states? And what new ethical perspectives are emerging to address contemporary ecological challenges? Based on a sociocritical and comparative analysis, this study proposes to apply the fundamental concepts of ethics of E. Levinas and H. Jonas. The aim is to develop a nuanced understanding of how his ethic of the face can, like that of Jonas, inform and transform the approach to current environmental crises.

Keywords : Ecological Crises – Humanitarian Crises – Governance – Face Ethics – Environmental Ethics

INTRODUCTION

Dans un contexte mondial marqué par une crise écologique globale, les enjeux environnementaux s'imposent comme des défis majeurs pour les sociétés contemporaines. L'intensification de la dégradation des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles menant à leur raréfaction, l'expansion urbaine non maîtrisée, les événements extrêmes liés aux dérèglements climatiques ainsi que les disparités socio-environnementales engendrent des répercussions dont le caractère inéluctable semble de plus en plus avéré (OIM, 2011). Face à cette situation, une réflexion éthique sur la responsabilité individuelle et collective devient indispensable, tant pour repenser notre rapport au vivant que pour envisager des modes d'action durables et solidaires. Sommes-nous capables de considérer la Terre et ses habitants comme des sujets éthiques plutôt que de simples objets d'exploitation ? Comment concilier les impératifs économiques avec le respect de l'environnement et du vivant ? Et surtout, comment sortir de cette impasse ?

Par le détour de ces interrogations fondamentales, il est nécessaire de réévaluer les bases de notre éthique à l'aune des défis actuels. Nous devons essentiellement reconsidérer en profondeur nos relations avec le monde et autrui. L'éthique du Visage d'Emmanuel Levinas et l'éthique de la responsabilité de Hans Jonas, qui mettent en avant la reconnaissance de la vulnérabilité et de la singularité de l'Autre et de l'environnement, pourraient offrir un cadre conceptuel pertinent. Ces approches théoriques proposent des outils d'analyse utiles pour orienter une gouvernance territoriale et environnementale renouvelée, basée sur la reconnaissance éthique et la responsabilité envers les générations présentes et futures.

Plus explicitement, en quoi l'éthique de la responsabilité, en particulier dans les registres de la gouvernance territoriale et environnementale, pourrait-elle être fécondée par l'éthique du Visage ? En plaçant l'Autre et l'environnement au cœur des choix collectifs, n'est-il pas possible de réinventer un rapport équilibré à la nature et aux générations futures ? Par une lecture sociocritique et comparative, cet article explore cette hypothèse en scrutant les principes des éthiques levinassienne et jonassienne et en envisageant des modèles de gouvernance innovants. Il vise à formuler une approche qui mette au premier plan la responsabilité individuelle et collective envers l'Autre et la biosphère, pour repenser la gouvernance territoriale et environnementale. Pour mener à bien cette étude, l'analyse portera sur la

pertinence de l'éthique du Visage et de la responsabilité dans les pratiques de gestion territoriale, avant de proposer une relecture de ces cadres éthiques en interaction avec les dispositifs de gouvernance. L'objectif final vise à montrer concrètement comment une éthique responsabilisante peut favoriser une gouvernance du monde plus humaine et durable.

1. CADRES THÉORIQUES DE LA GOUVERNANCE ÉTHIQUE, TERRITORIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'éthique de la responsabilité tient une place centrale dans la gestion des territoires et de l'environnement. Elle s'appuie sur la prise de conscience des limites écologiques de notre planète, l'importance de l'équité sociale et environnementale, ainsi que la nécessité de décisions éclairées et inclusives. Selon E. Prairat, c'est notamment sous l'impulsion des pensées d'Emmanuel Levinas et de Hans Jonas que « le concept de responsabilité va s'émanciper de son acception juridique pour venir signifier une posture éthique qui ne doit plus rien au rapport de soi à soi » (2012, p. 30). Il renvoie désormais à une exigence morale tournée vers autrui et le monde. Dans son œuvre majeure, *Totalité et Infini* (1961), Levinas pose les fondations d'une éthique qui surpasse toutes les autres philosophies. Il y explore la rencontre bouleversante avec le visage d'autrui et notre devoir infini envers cet Autre. Plus tard, dans *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence* (1974), il pousse cette réflexion éthique encore plus loin, définissant notre propre existence comme une responsabilité absolue et anticipant un futur où l'on dépasse les simples considérations d'être. Parallèlement, Hans Jonas, dans *Le Principe Responsabilité* (1991), offre une perspective éthique inédite, spécialement conçue pour faire face aux défis posés par notre monde hyper-technologique. Fort de cette observation, la présente analyse vise à réexaminer les concepts éthiques élaborés par E. Levinas, notamment sur l'altérité, et la notion de responsabilité telle que conçue par H. Jonas, face aux défis écologiques actuels.

1.1. L'éthique du Visage d'Emmanuel Levinas comme célébration de la responsabilité infinie

Emmanuel Levinas met l'Autre au centre de la réflexion éthique, affirmant que la rencontre avec lui face à face, incarnée par le Visage, impose une responsabilité morale infinie et absolue. Cette expérience dépasse la simple interaction humaine pour devenir le pilier de la moralité et de la justice. À en croire Levinas (1982, p. 79), « l'accès au visage est d'emblée éthique ». Le Visage révèle la vulnérabilité et l'humanité de l'Autre, nous appelant à une réponse éthique qui nous engage sans réciprocité et qui influence notre propre liberté. Ceci expliquerait ce pourquoi Levinas critique la tendance occidentale à privilégier le sujet au détriment de son prochain. Précisant la quintessence de sa pensée, il estime que l'éthique doit devancer l'ontologie, car l'être humain ne se construit pas de manière isolée mais à travers la responsabilité qu'il assume envers l'Autre. Cette approche novatrice

rejette toute forme de violence et souligne un impératif moral : « Tu ne tueras point » (E. Levinas, 1982, p. 81), rappelant ainsi la dignité de chaque individu. « L'altérité d'autrui, explique Jean-François Rey en une formule magistrale, « c'est avant tout la présence de l'impératif dans le corps vulnérable » » (E. Prairat, 2012, p. 30).

L'Autre, dans la pensée de Levinas, représente une altérité radicale, irréductible aux catégories de la pensée conventionnelle. Il échappe à toute tentative d'assimilation ou de compréhension totale. Le Visage d'autrui, porteur d'un langage silencieux, impose une injonction éthique immédiate, appelant à la responsabilité, à l'humilité et à la bienveillance. Cette responsabilité éthique, selon Levinas, est indissociable de la manifestation du divin : Dieu ne se révèle pas dans une présence incarnée, mais dans la justice rendue à autrui. Ainsi, « Dieu s'élève à sa suprême et ultime présence comme corrélatif de la justice rendue aux hommes » (E. Levinas, 1971, p. 76). Autrui devient alors le lieu de la révélation du Très-Haut, non en tant qu'incarnation divine, mais comme signe de sa transcendance, perceptible à travers un visage désincarné. Dès lors, le souci éthique envers les plus vulnérables (l'étranger, la veuve, l'orphelin) s'impose comme une exigence fondamentale. « Autrui qui me surpasse dans sa transcendance est aussi celui que je suis tenu d'aider » (p. 237).

Il convient de retenir de ce qui précède que l'éthique du Visage, telle qu'élaborée par Emmanuel Levinas, constitue une critique radicale de toute forme de totalisation ou d'assimilation de l'Autre. Elle affirme le droit inaliénable de chaque individu à exister dans sa singularité irréductible. Dans cette perspective, la vocation authentique du sujet ne réside pas dans la préservation de son être ni dans une quête d'autonomie ontologique, mais dans la responsabilité éthique à l'égard d'autrui. Le sujet se définit avant tout par sa capacité à répondre à l'appel de l'Autre, en plaçant cette responsabilité au cœur de toute interrogation philosophique. Ainsi, comme le souligne Levinas, « l'identité du sujet tient ici en effet à l'impossibilité de se dérober à la responsabilité, à la prise en charge de l'Autre » (1974, p. 29), soulignant que l'être-pour-autrui constitue le fondement même de l'identité éthique.

Lors de son allocution rendant hommage à Emmanuel Levinas le 27 décembre 1995, au cimetière de Pantin, Jacques Derrida a montré à quel point cette pensée avait influencé la réflexion philosophique moderne, poussant celle-ci vers une éthique renouvelée, une responsabilité accrue, une justice repensée, et une compréhension renforcée de l'Autre, centrée sur la priorité absolue du Visage de l'Autre. En conséquence de quoi, il affirmait : « Le retentissement de cette pensée aura changé le cours de la réflexion philosophique de notre temps, et de la réflexion sur la philosophie, sur ce qui l'ordonne à l'éthique, à une autre pensée de l'éthique, de la responsabilité, de la justice, de l'État, etc., à une autre pensée de l'autre, à une pensée plus neuve que tant de nouveautés parce qu'elle s'ordonne à

l'antériorité absolue du visage d'autrui » (J. Derrida, 1997, p. 97). Ce triomphe anticipé par Derrida est devenu une réalité dans plusieurs domaines de la vie sociale. L'éthique du Visage de Levinas résonne profondément dans notre monde actuel, notamment dans des contextes où la vulnérabilité de l'Autre nous impose un devoir moral. C'est le cas dans l'accueil des réfugiés où il incarne cette éthique du Visage. Au demeurant, et ce en réponse aux crises migratoires, le Visage des exilés appelle l'attention de la communauté internationale. Leur souffrance et leur vulnérabilité engendrent une responsabilité éthique, nous incitant à les soutenir sans rien attendre en retour, sans réciprocité.

Bien que les idées d'Emmanuel Levinas soient particulièrement complexes, selon Philippe Svandra, il reste un penseur capable de communiquer de manière relativement intuitive avec les professionnels de santé, même s'il semble qu'à l'heure actuelle, nous avons tendance à simplifier excessivement ses réflexions. En assimilant sa philosophie à un simple acte de générosité, nous risquons de passer à côté de son aspect profondément radical, voire provocateur, de la démarche qu'il propose. Selon Alain Cordier, « il faut en saisir toute l'exigence, l'exigence d'un jamais quitte et de l'absence de toute échappatoire » (P. Svandra, 2018, p. 98). La médecine offre par conséquent un si bel exemple de l'éthique du Visage dans les établissements de santé, où les soignants et les médecins rencontrent le Visage des patients en détresse, voire en situation de vulnérabilité. Cette interaction dépasse le simple cadre des soins techniques d'autant qu'elle engage une obligation morale et une réelle empathie humaine. Philippe Svandra rapporte que lors de réunions à l'AP-HP, Alain Cordier citait souvent la notion de « visage d'autrui » (2018, p. 97), surprenant son auditoire par ses références à l'éthique levinassienne. Il insistait régulièrement sur le fait que « l'hôpital est avant tout un lieu d'humanité, parce que l'homme couché y oblige l'homme debout » (P. Svandra, 2018, p. 97). Dans cette même veine, on pourrait dire que toutes les actions humanitaires s'inscrivent dans la droite ligne de l'éthique du Visage. Les organisations caritatives qui opèrent dans les zones de crise incarnent l'idée développée par Levinas d'une réponse éthique qui est intrinsèquement désintéressée. Elles n'attendent rien en retour mais agissent par sens du devoir envers la vulnérabilité des autres.

Tous les mouvements en faveur des Droits de l'Homme illustrent aussi bien cette éthique levinassienne. Nombreux sont les combats sociaux, qu'il s'agisse de la quête pour l'égalité des sexes, la lutte contre les discriminations raciales ou encore la protection des minorités, qui reposent sur la reconnaissance de l'Autre dans sa dignité et sa vulnérabilité. Tous ces exemples enrichissent l'éthique du Visage bien au-delà de la simple théorie philosophique, et influence grandement nos interactions et engagements actuels. Car E. Levinas (1998, p. 119), citant Dostoïevski, déclare ce qui suit : « Chacun de nous est coupable devant tous pour tous et pour tout, et moi plus que les autres ». L'Autre représente une différence radicale et irréductible, échappant par contre-coup aux cadres de pensée

conventionnels. Et E. Levinas d'associer cette transcendance à l'idée d'infini, l'Autre ne pouvant jamais être entièrement assimilé ou compris. Car son Visage exprime, sans mots, une exigence éthique incontournable. Cette expérience exige de nous d'agir avec humilité et bienveillance. Levinas observe également une connexion entre cette responsabilité envers autrui et la présence divine puisque selon lui, Dieu se manifeste à travers la justice et le respect des autres.

En résumé, l'éthique selon E. Levinas rejette toute tentative de totalisation ou d'assimilation et défend le droit de chacun à prétendre à une existence pleine et assumée dans sa distinction. La véritable vocation humaine ne réside pas dans la sauvegarde de l'être, mais dans la protection de son prochain, en plaçant l'humain et la responsabilité envers autrui au centre de toute réflexion philosophique.

1.2. Le principe responsabilité de Hans Jonas et sa portée environnementale

Hans Jonas, soucieux de l'avenir de l'humanité, propose une analyse remarquable du comportement humain et de ses répercussions. Cela le conduit à élaborer une éthique tournée vers l'avenir. Dans sa quête de vouloir améliorer le quotidien, l'homme se lance dans une course effrénée pour la maîtrise de la technologie. De sorte que notre société est désormais saturée de diverses machines et appareils, qu'ils soient domestiques, agricoles, médicaux ou administratifs. On pourrait même vanter une avancée technologique spectaculaire. Toutefois, ces progrès tant vantés sont accompagnés de conséquences préjudiciables qui inquiètent. Car « l'innovation, malgré tous les bienfaits qu'elle apporte à ceux qui ont la chance insigne de vivre dans nos vieilles démocraties (...), possède une face cachée, un côté obscur dont les ramifications vont bien au-delà de la seule sphère marchande » (L. Ferry, 2014, pp. 7-8).

Devant l'impact négatif des actions humaines, qui servent aujourd'hui de leviers de transformation, voire de destruction de nos conditions de vie, Jonas préconise de réévaluer notre relation à la nature et à l'univers. De plus, sur le plan anthropologique, étant donné que l'image de l'homme est altérée par ses propres activités technologiques et économiques, il craint que la liberté humaine ne soit menacée, victime de ces nouvelles conditions de vie qui limitent ses choix. Ces conséquences se manifestent par l'automatisation, la recherche de rentabilité et une logique instrumentale. « Par le progrès technique et scientifique l'homme de la civilisation industrielle contemporaine s'est créé un univers artificiel (...) l'homme moderne est caractérisé par sa nature instrumentale » (S. Diakité, 1988, p. 5). Pour faire court, la technique présente deux Visages : elle peut aboutir au bien comme au mal. Face à cette ambivalence, Jonas juge nécessaire de trouver des solutions en vue de « limiter la démesure de notre pouvoir prométhéen » (H. Jonas, 1990, p. 28).

Pour ce faire, Jonas met en avant l'urgence d'une prise de conscience par le biais de l'éthique de la responsabilité, afin de remettre en question notre quête infinie de croissance et de progrès matériel. On comprend dès lors pourquoi il prône l'apprentissage de l'économie, la modération, le recyclage et la préservation comme fondamentaux de l'éthique de la responsabilité. Cette exigence éthique l'a conduit à formuler un impératif essentiel qu'il considère comme le seul impératif catégorique fiable et viable qui préconise d'assurer la survie des générations futures, voire de l'humanité entière. Tel s'énonce d'ailleurs son propos : « Nous avons bien le droit, dit-il, de risquer notre propre vie, mais non celle de l'humanité » (H. Jonas. 1990, p. 31). D'où le nouvel impératif qu'il proclame fièrement (1990, p. 30) : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ». Et, c'est là une façon subtile de dire : « Ne compromets pas les conditions pour la survie indéfinie de l'humanité sur terre » ou encore, « inclus dans ton choix actuel, l'intégrité future de l'homme comme objet secondaire de ton vouloir » » (H. Jonas, pp. 30-31). En tout état de cause, le danger imminent qui menace l'humanité est certainement une autodestruction collective. Les relations entre l'homme et la nature ont été transformées par le développement technique et technologique. Autrefois, la nature exerçait une force de protection ou de menace sur l'homme. Aujourd'hui, elle est vulnérable, fragile, menacée et modifiée par l'activité humaine, nécessitant ainsi une protection accrue, et cela en tant qu'objet de responsabilité. Étant donné l'interconnexion entre la situation de l'homme et celle de la nature, il est évident que l'une influence l'Autre. Cette réalité devrait préoccuper l'homme concernant son avenir et sa survie. C'est pourquoi, face aux effets dévastateurs de la technologie, l'homme est invité à prendre sa part de responsabilité pour l'avenir de la planète, de l'environnement et de la vie.

On observe cependant que traditionnellement, la responsabilité s'applique à l'action de l'homme. C'est en assumant les conséquences de ses actes et en se donnant les moyens capacitaires de réparer ses erreurs qu'il devient responsable. Dans la vision de Jonas, être responsable, c'est œuvrer pour la survie de l'humanité sur le long terme. L'éthique du futur met ainsi en évidence la valeur de l'existence humaine, en privilégiant l'intérêt des générations à venir. Comme telle, la gestion mondiale devrait viser à transmettre la planète dans un état préservant la qualité de vie pour les générations futures. Chaque génération devient ainsi la gardienne, l'administratrice et l'usufruitière du patrimoine naturel mondial. Elle bénéficie du legs de la génération précédente qu'elle devra transmettre à son tour en bon état. À plusieurs reprises, on souligne que le principe de responsabilité exige des dirigeants politiques de reconsidérer dorénavant les conséquences de leurs actions sur l'environnement et les générations futures. Aussi Jonas plaide-t-il pour une gouvernance qui puisse préserver l'environnement et garantir

un avenir durable pour les générations à venir. Car le plus souvent, « la performance nous séduit, nous égare et nous fait perdre le sens de l'homme » (P. Marin, 2019, p. 116).

De toute évidence, H. Jonas établit le principe responsabilité, centré sur le devoir moral envers les générations futures. Dans un monde menacé par des crises écologiques, il en appelle à une responsabilité anticipatrice pour protéger notre planète. Son approche éthique, dite environnementale, souligne une vision globale et tournée vers l'avenir, prenant en compte plusieurs générations.

2. MISE EN RAPPORT DES ÉTHIQUES LEVINASSIENNE ET JONASSIENNE

Dans leurs approches éthiques, Levinas et Jonas explorent deux champs philosophiques qui convergent, au moins sur l'importance de la responsabilité. Cependant, il est important de noter qu'il existe entre ces différentes éthiques, quelques divergences ou tensions sur certains points significatifs. Néanmoins, en dépit de ces différences, ces deux approches pourraient offrir un cadre pertinent pour créer une politique de gouvernance éthique répondant aux enjeux mondiaux.

2.1. Tensions et complémentarité entre éthique du Visage et éthique de la responsabilité

L'éthique de Levinas et celle de Jonas partagent en commun une forte attention à la responsabilité, c'est avec elles que « le concept de responsabilité va prendre une coloration morale ; être responsable ne consistera plus à répondre de soi, mais, plus fondamentalement, à répondre d'autrui, à répondre de ce qui est fragile, de ce qui se donne comme éminemment vulnérable » (E. Prairat, 2012, p. 27). Cependant, elles se situent dans des cadres philosophiques différents, ce qui entraîne à la fois des différences et des complémentarités possibles. Les divergences que l'on peut noter concernent d'abord la notion de temps dans l'éthique. Pour Levinas, l'éthique s'exerce dans le moment de la rencontre avec l'Autre, tandis que Jonas étend la responsabilité vers un futur indéterminé. Cela peut créer une tension sur la façon de concevoir l'action morale : doit-on privilégier l'urgence du contact direct ou une réflexion à long terme ? On pourrait dire qu'il s'agit-là d'une éthique de la proximité contre une éthique de la prévoyance. Car alors que E. Levinas insiste sur le contact et la proximité, Jonas se penche vers une responsabilité envers les générations futures et les éléments non humains (comme l'environnement et la biodiversité). Il y a donc un potentiel décalage entre l'urgence du contact immédiat selon E. Levinas et la responsabilité anticipative selon Jonas.

Quant au fondement métaphysique de la responsabilité, les deux pensées sont encore différentes. Tandis que E. Levinas voit la responsabilité avant tout comme une réaction instantanée face à l'Autre, une obligation presque religieuse et transcendante, pour H. Jonas *a contrario*, la responsabilité repose sur la nécessité de préserver le vivant dans un contexte de progrès technologique. L'éthique de H.

Jonas s'insère ainsi dans une perspective plus écologique et politique, avec un accent particulier sur l'impératif de la survie de l'humanité et de la prudence écologique. En ce qui concerne le pouvoir et la technologie, H. Jonas critique le progrès technologique et ses excès, le considérant comme une force nécessitant une régulation éthique stricte pour éviter des effets collatéraux désastreux. E. Levinas, en revanche, reste davantage focalisé sur la relation humaine et n'élabore pas de critique spécifique de la technologie. Cette différence peut conduire à des approches variées face aux enjeux contemporains.

E. Levinas et J. Jonas partagent bien plusieurs points de complémentarité que nous allons à présent examiner. Il est reconnu que Levinas met davantage l'accent sur l'interaction avec l'Autre comme fondement de l'éthique. Pour lui, cela implique que l'éthique est essentiellement une relation entre personnes où l'interaction avec le Visage de l'Autre entraîne une responsabilité infinie. En revanche, Jonas se concentre principalement sur la responsabilité envers les générations futures et la biodiversité, élargissant cette responsabilité à l'avenir et à la protection de l'humanité face aux dangers technologiques et écologiques. Ainsi, leurs approches respectives offrent une vision de l'éthique axée sur une obligation qui dépasse l'individu.

De plus, concernant toujours la complémentarité, les deux penseurs s'opposent à l'individualisme et à l'égoïsme, en critiquant une éthique utilitariste ou centrée sur les intérêts personnels. Chez Levinas, la relation entre personnes est clairement primordiale, tandis que Jonas étend sa critique à une responsabilité envers l'environnement, d'autant plus que la vulnérabilité n'est pas l'apanage de l'homme. Quand on s'appuie sur la définition de la vulnérabilité selon Roland Schaer, comme le « possible effondrement de la capacité du vivant à se faire lui-même, un affaïssement, momentané ou chronique, de la faculté d'autopoïèse » (C. Larrère, 2015, p. 563), il n'y a aucune raison de la limiter aux seuls humains. Il est donc important de noter que nos deux penseurs adoptent une vision non anthropocentrique. Si Jonas approfondit son intérêt pour l'environnement et les futures générations, Levinas, quant à lui, ouvre la voie à une éthique qui dépasse les normes classiques de la morale.

Par ailleurs, il serait également intéressant de montrer que les deux pensées prônent une éthique tournée vers l'avenir. L'éthique du Visage de E. Levinas incite le sujet à privilégier les besoins de l'Autre dans la relation, à ne pas le laisser souffrir, et à satisfaire ses besoins existentiels essentiels pour son bien-être. Bien qu'il semble se concentrer sur le présent, il est crucial de se rappeler que le futur est le prolongement du présent, se préparant ici et maintenant. Le futur dépend toujours d'un présent qui l'a précédé ou même généré. Par conséquent, les avantages que l'éthique du Visage offre à l'Autre aujourd'hui ont forcément un impact sur l'avenir. On pourrait ainsi affirmer que si Jonas intègre une dimension prospective liée aux conséquences à long terme des actions humaines, Levinas propose une

approche de la responsabilité plus immédiate, mais tout aussi valable pour le long terme. En combinant ces deux visions, on pourrait parvenir à une perspective éthique qui conjuguerait la nécessité de répondre à autrui dans le présent avec la considération du devenir collectif.

Bref, les perspectives des deux penseurs, à savoir Levinas et Jonas, se complètent par leur insistance commune sur la responsabilité. Même si elles diffèrent en termes de champ d'application et d'approche du temps et des enjeux actuels, elles pourraient être harmonisées pour offrir une éthique globale mêlant l'exigence du face-à-face à la prudence anticipative.

2.2. Approche gouvernementale éthique et défis écologiques

La gestion des territoires et de l'environnement est un défi crucial face à la crise écologique et aux objectifs de développement durable actuels. Elle doit favoriser une utilisation responsable des ressources naturelles, réduire les inégalités sociales liées à leur accès et intégrer les principes de prudence et de prévention dans les politiques publiques. Aussi ce segment analytique se proposera-t-il entre autres de « (...) comprendre les discordances et contradictions entre l'équité environnementale des politiques, et la justice réclamée par les mouvements sociaux, pourquoi les premières peinent à satisfaire les attentes des seconds, et éventuellement reproduisent ou renforcent les inégalités sociales face à l'environnement » (D. Blanchon, S. Moreau, Y. Veyret, 2009, p. 36).

Cela dit et comme évoqué précédemment, l'éthique de Levinas, qui est centrée sur autrui, et celle de Jonas, orientée vers le futur, convergent dans leur appel à la responsabilité, bien qu'elles la considèrent sous des angles distincts. L'éthique du Visage se focalise sur la relation entre individus, tandis que le principe de responsabilité étend cette notion à l'environnement et aux générations futures. Dans le cadre de la gouvernance environnementale, ces penseurs insistent sur l'adoption d'une vision éthique pour concevoir des politiques appropriées face aux défis de la gestion des territoires et de l'environnement. En effet, notre monde actuel est confronté à des défis importants comme la détérioration des écosystèmes, qui met en péril les équilibres naturels et l'obligent à rechercher des solutions idoines, entendu que « les situations d'accaparement de ressources et de dégradation du cadre de vie sont nombreuses » (D. Blanchon, S. Moreau, Y. Veyret, 2009, p. 38).

La dégradation des écosystèmes perturbe énormément les interactions entre les organismes vivants et leur environnement. Cela pourrait entraîner une perte de biodiversité, une diminution des services écosystémiques essentiels comme la purification de l'eau, la pollinisation, la régulation du climat et une fragilisation des systèmes naturels face aux perturbations. Elle représente ainsi une menace pour les équilibres naturels. La perte de biodiversité se traduit par la destruction des habitats, la pollution, la surexploitation des ressources et le changement climatique entraînant la disparition d'espèces, ce qui

réduit la résilience des écosystèmes. Il s'en suit également un déséquilibre des cycles naturels lié par exemple, à la déforestation qui perturbe le cycle de l'eau et du carbone, affectant concomitamment la qualité de l'air, du climat local et global. Les écosystèmes en général fournissent des services vitaux que sont la protection contre les inondations, la fertilité des sols, etc.. Leur dégradation réduit ces services, affectant la santé humaine et les économies locales par conséquent. La perturbation des habitats peut même favoriser l'émergence ou la propagation de maladies zoonotiques. N'est-ce pas d'ailleurs dans cette logique dénonciatrice que D. Straus-Kahn écrit (2020, consulté le 16/04/2020) qu'« (...) il existe aussi un lien avec d'autres domaines de la préservation de l'environnement et en particulier la préservation de la biodiversité. La destruction des écosystèmes par la pollution, la restriction progressive des lieux d'habitat ou les commerces prohibés favorisent les zoonoses comme de nombreux exemples récents l'ont montré » ?

Pour contrecarrer la détérioration de ces écosystèmes, il va falloir sauvegarder les espaces naturels et réhabiliter les écosystèmes abîmés afin de rétablir leur bon fonctionnement. Puis, assurer une gestion équilibrée des ressources en utilisant des méthodes durables dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, respectant ainsi la capacité de renouvellement des écosystèmes. Il faudra par la même occasion, opter pour la réduction des pollutions en rejetant moins de substances chimiques, plastiques et autres matériaux nuisibles. Un autre élément clé dans la recherche de solutions idoines concerne la lutte contre le changement climatique. Il s'agira de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager les solutions basées sur la nature, comme la reforestation et la préservation des zones humides. Les moyens pour y parvenir passeront par l'éducation et la sensibilisation, cela signifie, enseigner aux communautés locales l'importance des écosystèmes et les motiver à adopter des pratiques responsables. Aussi faudra-t-il améliorer les approches de gouvernance par la mise en œuvre de politiques et régulations efficaces, impliquant toutes les parties concernées, pour une gestion intégrée et juste des ressources naturelles. Cela va consister à promouvoir une économie circulaire et des innovations écologiques en réduisant les déchets et en optimisant l'utilisation des ressources pour alléger la pression sur les écosystèmes.

L'Autre pan des défis à relever porte sur les disparités et les tensions autour de la gestion des ressources. Certaines communautés, souvent marginalisées ou vulnérables, ont des difficultés à accéder aux ressources essentielles comme l'eau, les terres arables, et les forêts, ce qui engendre des tensions. Divers groupes tels que les agriculteurs, les industriels, les communautés locales, et les défenseurs de l'environnement ont souvent des intérêts et/ou des priorités différents concernant la même ressource. Alors, une absence ou une insuffisance institutionnelle qui établirait un cadre réglementaire adapté ou bien appliqué peut encourager la surexploitation, la corruption ou la

privatisation des ressources, accentuant les disparités déjà existantes. Surtout que l'accroissement de la population et le développement économique accroissent la demande sur des ressources déjà limitées, intensifiant ainsi les rivalités. C'est le cas dans quelques contrées du monde comme le Moyen-Orient où se déroulent des affrontements autour de l'eau. Le bassin du Jourdain est une zone où plusieurs nations (Israël, Jordanie, Palestine, Liban, Syrie) se disputent l'accès aux ressources hydriques. La gestion déséquilibrée de cette ressource essentielle génère des tensions à la fois politiques et sociales.

C'est notamment le cas de l'utilisation des terres en Afrique de l'Ouest, dans des États tels que le Burkina Faso ou le Mali, où la compétition entre pasteurs itinérants et agriculteurs établis pour l'accès aux terres et à l'eau, provoque fréquemment des affrontements violents. Cela vaut aussi pour le déboisement en Amazonie qui se traduit par l'exploitation illégale des forêts au Brésil, souvent au détriment des communautés autochtones, accentuant ainsi une gestion injuste des ressources naturelles, avec des répercussions environnementales et sociales substantielles. En République Démocratique du Congo par exemple, les richesses minières sont souvent monopolisées par des entités puissantes, tandis que les communautés locales subissent les impacts écologiques et sociaux, ce qui engendre des conflits armés et des violations des droits humains.

En résumé, la préservation des écosystèmes est cruciale pour maintenir l'équilibre naturel et assurer le bien-être des générations présentes et futures. Une approche globale, intégrant protection, gestion raisonnée, créativité et participation communautaire, est essentielle pour relever ce défi. Pour conjurer ces conflits ou les empêcher, une gestion participative s'impose. Cela signifie impliquer toutes les parties concernées dans la prise de décision pour garantir une distribution juste. Ensuite, renforcer les institutions en établissant des cadres juridiques clairs et transparents pour réguler l'accès et l'utilisation des ressources. Enfin, procéder par médiation et encouragement en vue d'une résolution paisible et pacifique des conflits par la discussion et le consensus. Mais surtout, déboucher sur un développement alternatif qui offrirait des moyens de subsistance durables pour diminuer la pression sur les ressources. Ce sont là, des cas concrets qui témoignent du potentiel de l'éthique de la responsabilité.

3. ÉTHIQUE DU VISAGE ET RESPONSABILITÉ FACE AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES MONDIAUX

L'éthique du Visage peut être élargie pour englober la nature et l'environnement. De même que nous avons une responsabilité envers autrui, il est crucial de reconnaître une responsabilité éthique vis-à-vis des écosystèmes. Cela implique d'élargir notre sensibilité morale au-delà du seul domaine humain.

3.1. L'application des principes lévinassiens et jonassiens au champ de la gouvernance

Reconnaître la vulnérabilité est fondamental, notamment dans le cadre du changement climatique. Les initiatives de gestion des territoires peuvent intégrer des stratégies d'adaptation afin de défendre les communautés locales contre les effets négatifs du changement climatique, comme les inondations ou les sécheresses. Cela peut inclure la construction de barrages, la plantation d'espèces qui tolèrent la sécheresse, ou la sensibilisation des agriculteurs à des méthodes agricoles durables. Le territoire ne constituant pas uniquement un espace à utiliser, mais un milieu de vie, un réseau de relations complexes entre les individus et leur environnement, il possède une histoire, une culture, une mémoire qui le rendent distinct et irremplaçable. Les peuples autochtones entretiennent une connexion profonde avec leur terre, qu'ils considèrent comme une entité vivante avec laquelle ils ont des liens spirituels.

Le Visage, en tant que symbole, évoque la vulnérabilité, stimulant la compassion et l'action. Il ne suffit pas de simplement exprimer la sympathie avec des mots ou des regards bienveillants, mais de fournir ce qui est nécessaire pour alimenter, soigner, abriter, défendre, protéger, etc., car l'injonction implicite : "tu ne tueras point", que renvoie le Visage à son interlocuteur, signifie ne pas ôter la vie mais surtout prendre soin de. Face au Visage de l'Autre, celui-ci formule un appel silencieux mais impérieux, un appel éthique. Cet appel vise à une responsabilité morale plutôt qu'à une reconnaissance intellectuelle ou esthétique. Le Visage nous dit : "Ne me fais pas de mal" ou encore "Prends soin de moi". La notion de Visage chez Levinas accentue la vulnérabilité de l'Autre. En transposant cette idée à la gouvernance environnementale, il s'agit de reconnaître la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés locales face aux impacts environnementaux. Face à ces défis environnementaux existentiels, « chacun doit agir comme s'il était le Messie » (E. Levinas, 1963, p. 130) d'autant que « le Moi est celui qui s'est promu soi-même pour porter toute la responsabilité du Monde » (E. Levinas, 1963, p. 129) sur ses frêles épaules.

Comme ma responsabilité s'avère incessible, cela nous engage tous à préserver les habitats naturels et à soutenir les populations locales dans leurs initiatives de conservation. Malheureusement, la nature est aujourd'hui souvent perçue comme une simple ressource à exploiter ; d'où l'urgence de tirer la sonnette d'alarme pour préserver l'avenir des générations à venir. C'est pourquoi, dans notre monde hyper-technicisé où les effets pervers de la technoscience alertent sérieusement sur les réels périls qui guettent nos vies, Hans Jonas reste en son for intérieur dubitatif quant à la capacité de la société capitaliste d'abondance à assurer la pérennité de l'espèce humaine. Afin que les générations futures ne soient définitivement sacrifiées sur l'autel des ambitions démesurées actuelles des défis de développement, il urge de son point de vue de faire attention aux « (...) limites de la tolérance de la

nature » (H. Jonas, 1997, p. 250). Les impératifs éthico-scientifiques qui s'imposent selon Jonas, c'est de prévenir lesdits périls en faisant sérieusement attention à notre consommation lâchant prise quant à l'usage immodéré de certaines technologies. En matière écologique, il s'agira d'encourager à une sobriété ou à une austérité écologique. La vérité, c'est que cette ambition reste difficilement atteignable d'autant que la société capitaliste fait ouvertement le culte de « l'hédonisme de la vie en abondance » (H. Jonas, 1997, p. 202). Les chances de cette éthique de se faire adoubée par les citoyens accros de la consommation restent étriquées. Malgré ces appréhensions avérées, Jonas reste convaincu que (1997, p. 194) « c'est seulement un *maximum* de discipline politiquement imposée qui est capable de réaliser la subordination de l'avantage du moment au commandement à long terme de l'avenir ». Le jeu en vaut donc la chandelle !

Dans le cadre de la gouvernance notamment, l'éthique du Visage s'impose comme une invitation à reconnaître et respecter les droits des communautés locales et des générations à venir. Le Visage de l'Autre peut être vu comme un appel à agir de manière responsable envers l'environnement et les autres êtres vivants. Par conséquent, la gestion territoriale et environnementale doit incorporer la responsabilité envers les générations futures. Cela implique de prendre des décisions qui préservent les ressources naturelles et l'environnement pour ceux qui viendront après nous, en reconnaissant leur droit à un cadre de vie sain. Les répercussions de l'éthique du Visage sur la gouvernance territoriale et environnementale incluent la prise en compte de la vulnérabilité des territoires et des populations ainsi que la sauvegarde des écosystèmes et des ressources naturelles. Nos décisions actuelles affectent les futurs habitants de la planète. Nous avons le devoir de maintenir un environnement propre afin que les enfants et arrière-petits-enfants puissent vivre de manière décente et sans anxiété notable.

Oui, nous préservons pour eux certaines conditions qu'ils pourraient, en principe, vouloir rejeter. Supposer qu'ils apprécieront des territoires non-développés, par exemple, relève déjà d'un type d'essentialisme. Pourtant, il ne s'agit pas de modeler les individus futurs de fond en comble. Il est question de « rendre possible » leur vie. Faire en sorte, aujourd'hui, que les océans restent le vivier d'une faune et d'une flore foisonnante, faire en sorte, aujourd'hui, que la chaleur de l'atmosphère reste supportable est léguer aux générations futures les mêmes conditions géo-bio-physiques qui, pour chaque génération précédente, servaient de base à son développement matériel et culturel. Les conditions visées ne sont pas neuves, inconnues, controversées, ou seulement spéculativement bénéfiques. Ce sont des conditions qui ont, par le passé, permis à l'espèce humaine de se diversifier. Le principe responsabilité vise à éviter le pire, non pas à dicter le meilleur (K. H. Whiteside, 2015, p. 777).

Dans le doute positif, et ce de bonne foi, il s'agit de lutter contre le changement climatique en réinvestissant cette nouvelle question de justice entre les générations. La responsabilité éthique implique aussi de s'opposer aux disparités environnementales. Il faut s'assurer que les avantages et les contraintes environnementaux soient distribués de manière équitable et que les populations vulnérables ne soient pas touchées de manière disproportionnée par les dégradations de

l'environnement. La notion de transcendance de l'Autre selon Levinas invite à respecter la diversité et à reconnaître la valeur propre de chaque être vivant. En contexte de gestion environnementale, cela se traduirait par la considération de la biodiversité et la préservation des espèces en danger.

Les inégalités environnementales illustrent bien les injustices que nous pouvons observer autour de nous. Certaines communautés sont davantage confrontées aux périls écologiques que d'autres. Par exemple, les populations vivant près des sites industriels sont souvent les premières à souffrir de la pollution. En clair, intégrer l'éthique de la responsabilité et la notion de Visage selon Levinas dans la gestion des territoires et de l'environnement nous permettra d'adopter une approche attentive et responsable, axée sur la reconnaissance des vulnérabilités, le dialogue, la justice et le respect des différences.

3.2. L'éthique du Visage et la responsabilité intersubjective dans le rapport à l'environnement

L'application de l'éthique du Visage à la gouvernance serait en mesure de révolutionner la façon dont les populations interagissent avec leur environnement. Cette approche va favoriser en premier lieu, un respect mutuel entre les sociétés humaines et la nature, car l'éthique du Visage nous encourage à honorer la différence, y compris celle des écosystèmes et des espèces non humaines. Autant insinuer que les êtres humains devraient renoncer à vouloir seulement conquérir la terre et tous les êtres qui la peuplent, en cherchant notamment à respecter ces autres membres avec qui les hommes partagent la même communauté de destin. En cela, il faut dorénavant voir ces êtres naturels comme associés et citoyens de grande communauté écologique. C'est tout le sens de l'éthique de la terre que professe Aldo Léopold (1966, p. 219) et qui déploie « les frontières de la communauté pour y inclure le sol, l'eau, les plantes et les animaux, ou collectivement, la terre ». Un exemple concret pourrait être la mise en place de corridors écologiques pour permettre aux animaux sauvages de se mouvoir librement et en sécurité, respectant ainsi leur habitat naturel et leur mode de vie.

La gouvernance éthique encouragerait également un dialogue pour une meilleure compréhension des besoins écologiques, puisque l'éthique de Levinas souligne l'importance de la rencontre et de la conversation. Dans la gestion territoriale, cela signifie organiser des consultations publiques et des ateliers participatifs où les membres de la communauté peuvent exprimer leurs préoccupations et proposer des solutions endogènes à leurs préoccupations. Par exemple, pour un projet de reforestation, on pourrait inclure des séances de dialogue avec les exploitants agricoles locaux pour trouver des solutions qui respectent à la fois la conservation des forêts et les besoins agricoles des populations locales.

En somme, l'approche levinassienne pourrait garantir une préservation durable et équitable des ressources, car la responsabilité éthique implique de s'assurer que les avantages de la gestion durable des ressources soient équitablement partagés. Par exemple, les bénéfices générés par l'éco-tourisme dans une réserve naturelle pourraient être utilisés pour améliorer les infrastructures locales et les services de santé, garantissant ainsi que les communautés locales profitent directement des efforts de conservation.

CONCLUSION

L'éthique du Visage développée par Emmanuel Levinas et le principe de responsabilité formulé par Hans Jonas constituent deux paradigmes philosophiques distincts, mais potentiellement complémentaires, pour repenser les fondements de la gouvernance territoriale et environnementale. Bien que leurs focales diffèrent (l'une centrée sur la relation intersubjective immédiate, l'autre orientée vers la préservation du vivant et la sauvegarde des générations futures), ces deux approches convergent autour d'un noyau commun : la responsabilité comme exigence éthique première.

L'articulation de ces perspectives permet d'élaborer une conception intégrée de la responsabilité, susceptible d'informer une gestion territoriale plus éthique, attentive à la fois aux droits fondamentaux des individus et aux impératifs écologiques. Toutefois, l'application de ces principes à des contextes politiques et économiques complexes soulève une interrogation majeure : dans quelle mesure une approche philosophique peut-elle induire des transformations concrètes dans les pratiques de gouvernance ? Si la réponse demeure ouverte, elle invite néanmoins à une exploration continue des modalités d'articulation entre pensée normative et action publique.

Promouvoir une éthique renouvelée, fondée sur le dialogue entre exigence philosophique et pragmatisme politique, apparaît dès lors comme une nécessité face aux défis environnementaux contemporains. L'intégration de ces deux cadres théoriques ne vise pas seulement à accroître leur portée, mais également à garantir leur inclusivité et leur durabilité. En reconnaissant la dignité inhérente aux individus, aux communautés et à la nature, cette approche encourage l'élaboration de politiques audacieuses et éclairées. À titre d'exemple, les démarches participatives impliquant les populations locales illustrent la possibilité d'une gouvernance respectueuse tant des droits humains, conformément à l'éthique du Visage, que des impératifs écologiques, conformément au principe de responsabilité. En définitive, cette convergence philosophique offre un cadre conceptuel fécond pour une gouvernance éthique, soucieuse de préserver la vie dans toutes ses dimensions.

Références bibliographiques

BLANCHON David, MOREAU Sophie, VEYRET Yvette, 2009, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Revue Annales de géographie*, Vol. 1 n° 665-666, pp. 35-60.

CORDIER Alain, 2010, « La Vocation médicale de l'homme : in-quiétude éthique et professions de santé. En lisant Emmanuel Levinas. Dans : *Traité de bioéthique II : soigner la personne, évolutions, innovations thérapeutiques* », Toulouse, Eres, pp. 13-35. https://shs.cairn.info/traite-de-bioethique-2-9782749213064-page-13?site_lang=fr Consulté le 7/4/2025.

DERRIDA Jacques, 1997, *Adieu à Emmanuel Levinas*, Paris, Galilée.

DIAKITÉ Sidiki, 1988, *Les Techniques de pointe de l'Afrique*, Abidjan, les Nouvelles Éditions Africaines.

DOSTOÏEVSKI Fiodor, 1994, *Les Frères Karamazov*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique ».

FERRY Luc, 2014, *L'Innovation destructrice*, Paris, Plon.

JONAS Hans, 1990, *Le Principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, trad. Jean Greisch, Paris, Éditions du Cerf.

JONAS Hans, 1997, *Le Principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Les Éditions du Cerf.

LARRÈRE Catherine, 2015, « Les Inégalités écologiques », in Dominique Bourg et Alain Papaux (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, P.U.F..

LEOPOLD Aldo, 1966, *Un Almanach d'un comté des sables suivi d'autres essais sur la conservation tirés de Round River*, New York, Oxford University Press.

LEVINAS Emmanuel, 1963, *Difficile Liberté. Essais sur le judaïsme*, Paris, Albin Michel.

LEVINAS Emmanuel, 1971, *Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité*, Paris, Martinus Nijhoff.

LEVINAS Emmanuel, 1974, *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, Paris, Martinus Nijhoff.

LEVINAS Emmanuel, 1982, *Éthique et Infini*, Paris, Fayard.

LEVINAS Emmanuel, 1992, *De Dieu qui vient à l'idée*, Paris, J. Vrin.

MARIN Pascal, 2019, *Le Robot et la pensée. Contre-philosophie de l'homme-machine*, Paris, Cerf.

PRAIRAT Eirick, 2012, « La Responsabilité », in *Revue Le Télémaque*, n° 42, p. 19-34. <https://shs.cairn.info/revue-le-telemaque-2012-2-page-19?lang=fr>, consulté le 21/4/2025.

OIM (Organisation Internationale pour les Migrations), 2011, Dialogue international sur la migration. Atelier d'intersession sur le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la migration, 29-30 mars 2011, Genève, Suisse.

STRAUSS-KAHN Dominique, 2020, « L'Être, l'avoir et le pouvoir dans la crise », in *Revue Politique Internationale*, <https://www.leclubdesjuristes.com/letre-lavoir-et-le-pouvoir-dans-la-crise/?fbclid=IwAR2K3PN-p0XEIMjugV8gijazjYUHfWT31JMadYA28kHxBDiDaAx92TPbDG0>, consulté le 16/04/2020.

SVANDRA Philippe, *Introduction à la pensée d'Emmanuel Levinas. Le soin ou l'irréductible inquiétude d'une responsabilité infinie*, Cairn.info. pp. 91-98, <https://doi.org/10.3917/rsi.132.0091>, consulté le 18/3/2025.

WHITESIDE Kerry H., 2015, « Le Principe responsabilité : éviter le pire, non pas dicter le meilleur », in Dominique Bourg et Alain Papaux (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, P.U.F.